

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes Argonne-Meuse

SEANCE DU 27 MARS 2019

Nombre de conseillers en exercice :	56
Quorum sur effectif complet:	29
Nombre de conseillers présents ou suppléés :	34
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre d'absents :	15

Date de la convocation : 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Sébastien JADOUL, président.

Présents : ADLER Véronique, AUBRY Maurice, BARBORIN Pascal, BEAUSOLEIL René, BERNARD Françoise, BERTHOLET Daniel, BUFFELO Marie-Claude (Suppléante de BISSIEUX Jean-Marie), CHAPE Alain, COLLINET Guy, DEGOUTIN Régis, DELANDRE Jean-Pierre, DELINOTTE Jean-Charles, DENIS Daniel, DEQUENNE Laurent, DEVILLE Germain, DORMOIS André, FOSSEPREZ Philippe, GEIS Mario, GOBIN Marie-Anne, GREGOIRE Nadine, GRUSS Ronald, IGIER Pascal, JADOUL Sébastien, JEANNESSON Alain, LAMORLETTE Jean-François, MAGISSON Christian, OLIVIER Hélène, PERARD Patrice, PEUREUX Nadine, PONSIGNON Christian, ROUYER Christian, TESSIER Françoise, TRASSART Jean, VENET Jean-Claude

Représentés : AURELLE Jean-Marie par CHAPE Alain, CAPELLI Dominique par OLIVIER Hélène, DE RUNZ François par GREGOIRE Nadine, DOMINGUEZ José par AUBRY Maurice, LAMBERT Jean-Marie par DEVILLE Germain, PRUVOST Danièle par DELINOTTE Jean-Charles, TROUSLARD André par TESSIER Françoise

Absents : CLANCHÉ Gabriel, DE VREESE Pierre, DEROCHE Arnaud, FAGOT Jacques, FOSSE Michel, FOURMET Philippe, FRIEDRICH Jean, GITZINGER Benoît, JACQUESSON Romain, LOZE Marie-Josèphe, LUPIA Stéphanie, MULLER Daniel, PECHEUX Aurore, PEROT Annie, SCHREDER Cyril

Secrétaire : Madame TESSIER Françoise

Ordre du jour

20190327_024 - Comptes administratif et de gestion 2018 budget principal	2
20190327_025 - Reprise ou affectation de résultat 2018 budget principal.....	3
20190327_026 - Comptes administratif et de gestion 2018 budget annexe OM	4
20190327_027 - Reprise ou affectation de résultat 2018 budget annexe OM	5
20190327_028 - Comptes administratif et de gestion 2018 budget annexe BI	6
20190327_029 - Reprise ou affectation de résultat 2018 budget annexe BI.....	7
20190327_030 - Comptes administratif et de gestion 2018 budget annexe ZA	8
20190327_031 - Reprise ou affectation de résultat 2018 budget annexe ZA.....	10
20190327_032 - Comptes administratif et de gestion 2018 budget annexe SPANC	11
20190327_033 - Reprise ou Affectation de résultat 2018 budget annexe SPANC.....	12
20190327_034 - Affectation de charges OM/PRINCIPAL suite recrutement et évolution organisation service	13

20190327_035 - Affectation de charges contrats CAF (CEJ et prestations de services) / recrutement et évolution organisation service	14
20190327_036 - Point sur l'étude de maîtrise d'oeuvre de la déchèterie sur Clermont	15
20190327_037 - Nouvelle formule Argonne-Meuse Infos	16
20190327_038 - Concours photo 2019.....	17
Questions diverses	18

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

20190327_024 - Comptes administratif et de gestion 2018 budget principal

Mme BERNARD, VP en charge des Finances présente les comptes administratifs et de gestion de l'année 2018 pour chacun des budgets.

M. Dequenne demande pourquoi l'opération du bâtiment GHILARDI n'est pas dans le BI. Le loyer aurait pu couvrir l'emprunt. M. Trouslard n'a pas souhaité réaliser d'emprunt et a demandé à ce que l'opération soit faite sur des fonds propres.

Mme Bernard précise qu'elle aurait préféré qu'un emprunt soit réalisé mais que personne ne s'était opposé à la proposition de M. Trouslard.

Mme Bernard fait remarquer que les dépenses de fonctionnement 2018 ont baissé par rapport à 2017 ce qui indique une bonne maîtrise des budgets, une bonne gestion financière.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
34	34+7	41	0	0	0

Délibération

Madame la Vice-présidente en charge des finances donne lecture des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la CC Argonne-Meuse qui sont conformes aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont,

Elle présente le compte administratif du budget PRINCIPAL qui est conforme aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont, et qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT	2018
dépenses N	3 029 157,04
recettes N	3 563 389,52
résultat N	534 232,48
Résultats antérieurs reportés	1 283 716,76

résultat final (A)		1 817 949,24
INVESTISSEMENT		2018
dépenses N		1 543 342,09
recettes N		1 170 735,30
résultat N		- 372 606,79
Résultats antérieurs reportés		- 158 287,43
résultat final (B)		- 530 894,22
RESULTAT DES SECTIONS		
RESTES A REALISER	DEPENSES	203 856,67
EN INVESTISSEMENT	RECETTES	662 257,40
	SOLDE (C)	458 400,73
RESULTAT GLOBAL	(A)+(B)+(C)	1 745 455,75

Le Président de la CC Argonne-Meuse a quitté la séance et ne prend pas part au vote,

Où l'exposé de la Vice-présidente en charge du budget et des finances, le vice-président met au vote le compte administratif du budget PRINCIPAL 2018 de la CC Argonne-Meuse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Adopte le compte administratif 2018 du budget PRINCIPAL,
- Constate qu'il est conforme aux comptes de gestion 2018,
- Autorise le président à les signer

20190327_025 - Reprise ou affectation de résultat 2018 budget principal

Mme Bernard présente le résultat du compte administratif du budget principal 2018. Elle précise que les factures liées au programme voirie pour la partie réalisée en 2018 n'ont pas été comptabilisées, car non reçues de la part du prestataire. Le programme voirie présente toujours un décalage d'une année à l'autre en terme budgétaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	34+7	41	0	0	0

Délibération

Madame la Vice-présidente en charge des finances rappelle les résultats des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la CC Argonne-Meuse qui sont conformes aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont.

Où l'exposé de la Vice-présidente en charge du budget et des finances, le président met au vote les affectations de résultats pour le budget PRINCIPAL de la CC Argonne-Meuse.

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice présenté par la Vice-Présidente pour le budget principal 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE N-1	VIREMENT LA SF N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESTES A REALISER N	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 158 287,43		- 372 606,79	203 856,67 662 257,40	458 400,73 €	- 72 493,49
FONCT	2 028 199,19	744 482,43	534 232,48			1 817 949,24

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	1 817 949,24
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	72 493,49
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 745 455,75
Total affecté au c/ 1068 :	72 493,49
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

20190327_026 - Comptes administratif et de gestion 2018 budget annexe OM

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	34+7	41	0	0	0

Délibération

Madame la Vice-présidente en charge des finances donne lecture des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la CC Argonne-Meuse qui sont conformes aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont,

Elle présente le compte administratif du budget OM qui est conforme aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont, et qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT		2018
dépenses N		701 124,72
recettes N		724 594,72
résultat N		23 470,00
Résultats antérieurs reportés		63 710,56
résultat final (A)		87 180,56
INVESTISSEMENT		
dépenses N		218 474,26
recettes N		269 545,91
résultat N		51 071,65
Résultats antérieurs reportés		44 327,08
résultat final (B)		95 398,73
RESULTAT DES SECTIONS		
RESTES A REALISER	DEPENSES	177 589,00
EN INVESTISSEMENT	RECETTES	230 378,00
	SOLDE (C)	52 789,00
RESULTAT GLOBAL	(A)+(B)+(C)	235 368,29

Le Président de la CC Argonne-Meuse a quitté la séance et ne prend pas part au vote,

Oui l'exposé de la Vice-présidente en charge du budget et des finances, le vice-président met au vote le compte administratif du budget OM 2018 de la CC Argonne-Meuse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Adopte le compte administratif 2018 du budget OM,
- Constate qu'il est conforme aux comptes de gestion 2018,
- Autorise le président à les signer

20190327_027 - Reprise ou affectation de résultat 2018 budget annexe OM

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
34	34+7	41	0	0	0

Délibération

Madame la Vice-présidente en charge des finances rappelle les résultats des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la CC Argonne-Meuse qui sont conformes aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont.

Où l'exposé de la Vice-présidente en charge du budget et des finances, le président met au vote les affectations de résultats pour le budget OM de la CC Argonne-Meuse.

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice présenté par la Vice-Présidente pour le budget OM 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE N-1	VIREMENT LA SF N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESTES A REALISER N	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	44 327,08 €		51 071,65 €	177 589,00 € 230 378,00 €	52 789,00 €	148 187,73
FONCT	308 213,48 €	244 502,92 €	23 470,00 €			87 180,56

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	87 180,56
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	30 000,00 57 180,56
Total affecté au c/ 1068 :	30 000,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

20190327_028 - Comptes administratif et de gestion 2018 budget annexe BI

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	34+7	41	0	0	0

Délibération

Madame la Vice-présidente en charge des finances donne lecture des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la CC Argonne-Meuse qui sont conformes aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont,

Elle présente le compte administratif du budget BI qui est conforme aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont, et qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT		2018
dépenses N		51 766,06
recettes N		59 437,05
résultat N		7 670,99
Résultats antérieurs reportés		12 796,08
résultat final (A)		20 467,07
INVESTISSEMENT		
dépenses N		36 764,05
recettes N		35 881,98
résultat N		- 882,07
Résultats antérieurs reportés		- 7 125,98
résultat final (B)		- 8 008,05
RESULTAT DES SECTIONS		
RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	RECETTES	
	SOLDE (C)	-
RESULTAT GLOBAL	(A)+(B)+(C)	12 459,02

Le Président de la CC Argonne-Meuse a quitté la séance et ne prend pas part au vote,

Où l'exposé de la Vice-présidente en charge du budget et des finances, le vice-président met au vote le compte administratif du budget BI 2018 de la CC Argonne-Meuse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Adopte le compte administratif 2018 du budget BI,
- Constate qu'il est conforme aux comptes de gestion 2018,
- Autorise le président à les signer

20190327_029 - Reprise ou affectation de résultat 2018 budget annexe BI

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
---------------------------------	--	-------------	---------------	-------------------	------------------------

34	34+7	41	0	0	0
----	------	----	---	---	---

Délibération

Madame la Vice-présidente en charge des finances rappelle les résultats des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la CC Argonne-Meuse qui sont conformes aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont.

Oui l'exposé de la Vice-présidente en charge du budget et des finances, le président met au vote les affectations de résultats pour le budget BI de la CC Argonne-Meuse.

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice présenté par la Vice-Présidente pour le budget BI 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE N-1	VIREMENT LA SF N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESTES A REALISER N	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 7 125,98 €		- 882,07 €		- €	8 008,05
FONCT	19 922,06 €	7 125,98 €	7 670,99 €			20 467,07

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	20 467,07
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	8 008,05
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 459,02
Total affecté au c/ 1068 :	8 008,05
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

20190327_030 - Comptes administratif et de gestion 2018 budget annexe ZA

Lors de sa présentation, Mme Bernard fait remarquer que les contrats d'assurances ont été revus à la baisse et notamment pour la ZAC (2018 : environ 15 000€, 2019 - suite au nouveau marché d'assurances : 1 644,59 € avec les mêmes garanties).

M. Lamorlette estime qu'un gros cadeau est fait à l'entreprise Ghilardi. Il rappelle que pour ALK, le montant du loyer permet de rembourser l'emprunt. Aujourd'hui il y a mise à mal de la trésorerie alors que nous pourrions faire un emprunt.

M. Jadoul informe qu'il est toujours possible de prévoir un emprunt au vote du Budget principam.

M. Lamorlette ajoute que ce serait une opération blanche, comme faite pour ALK.

M. Jadoul et Mme Bernard sont d'accord sur le principe mais certains élus ont préféré faire de l'autofinancement.

M. Dequenne ajoute qu'il est important d'avoir une politique générale pour les entreprises.

Mme Aimont ajoute que le loyer pour l'entreprise GHILARDI a été discuté en tenant compte d'un emprunt.

M. Lamorlette dit qu'on ne peut pas justifier le taux de l'emprunt.

Mme Bernard affirme que si car l'emprunt a été prévu au au plan de financement.

M. Magisson ajoute qu'on ne peut établir l'emprunt que lorsqu'on a le résiduel.

M. Jadoul précise que nous sommes en fin d'opération nous savons ce qu'il va rester et que le principe d'équité envers les entreprises lui convient.

Mme Bernard fait remarquer qu'il est dommage de ne pas avoir eu ce débat lors de la prise de décision (vote du budget 2018).

M. Jadoul indique que lors du vote du budget 2019 un emprunt sera proposé.

M. Lamorlette regrette que l'autofinancement ait été retenu pour cette opération et dit qu'il faudra faire des emprunts pour des travaux dans les écoles car il n'y aura plus de trésorerie.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
34	34+7	41	0	0	0

Délibération

Madame la Vice-présidente en charge des finances donne lecture des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la CC Argonne-Meuse qui sont conformes aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont,

Elle présente le compte administratif du budget ZA qui est conforme aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont, et qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT		2018
dépenses N		188 136,00
recettes N		266 162,12
résultat N		78 026,12
Résultats antérieurs reportés		3 460,88
résultat final (A)		81 487,00
INVESTISSEMENT		
dépenses N		170 914,66
recettes N		173 968,37
résultat N		3 053,71
Résultats antérieurs reportés		- 66 596,24
résultat final (B)		- 63 542,53
RESULTAT DES SECTIONS		
RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	RECETTES	
	SOLDE (C)	-
RESULTAT GLOBAL	(A)+(B)+(C)	17 944,47

Le Président de la CC Argonne-Meuse a quitté la séance et ne prend pas part au vote,

Où l'exposé de la Vice-présidente en charge du budget et des finances, le vice-président met au vote le compte administratif du budget ZA 2018 de la CC Argonne-Meuse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Adopte le compte administratif 2018 du budget ZA,
- Constate qu'il est conforme aux comptes de gestion 2018,
- Autorise le président à les signer

20190327_031 - Reprise ou affectation de résultat 2018 budget annexe ZA

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
34	34+7	41	0	0	0

Délibération

Madame la Vice-présidente en charge des finances rappelle les résultats des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la CC Argonne-Meuse qui sont conformes aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont.

Où l'exposé de la Vice-présidente en charge du budget et des finances, le président met au vote les affectations de résultats pour le budget ZA de la CC Argonne-Meuse.

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice présenté par la Vice-Présidente pour le budget ZA 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE N-1	VIREMENT LA SF N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESTES A REALISER N	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 66 596,24 €		3 053,71 €		- €	- 63 542,53
FONCT	70 057,12 €	66 596,24 €	78 026,12 €			81 487,00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	81 487,00
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	63 542,53
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17 944,47
Total affecté au c/ 1068 :	63 542,53
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

20190327_032 - Comptes administratif et de gestion 2018 budget annexe SPANC

Lors de sa présentation, Mme Bernard explique qu'il y a eu moins de contrôles comptabilisés en recette en raison du retour de la compétence aux communes pour le second semestre 2018 (Loi Notré).

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
34	34+7	41	0	0	0

Délibération

Madame la Vice-présidente en charge des finances donne lecture des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la CC Argonne-Meuse qui sont conformes aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont,

Elle présente le compte administratif du budget SPANC qui est conforme aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont, et qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT	2018
dépenses N	2 194,53
recettes N	1 195,00
résultat N	- 999,53
Résultats antérieurs reportés	177,84
résultat final (A)	- 821,69
INVESTISSEMENT	
dépenses N	

recettes N		3 605,66
	résultat N	3 605,66
Résultats antérieurs reportés		- 2 704,66
	résultat final (B)	901,00
RESULTAT DES SECTIONS		
RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	RECETTES	
	SOLDE (C)	-
RESULTAT GLOBAL	(A)+(B)+(C)	79,31

Le Président de la CC Argonne-Meuse a quitté la séance et ne prend pas part au vote,

Où l'exposé de la Vice-présidente en charge du budget et des finances, le vice-président met au vote le compte administratif du budget SPANC 2018 de la CC Argonne-Meuse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Adopte le compte administratif 2018 du budget SPANC,
- Constate qu'il est conforme aux comptes de gestion 2018,
- Autorise le président à les signer

20190327_033 - Reprise ou Affectation de résultat 2018 budget annexe SPANC

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
34	34+7	41	0	0	0

Délibération

Madame la Vice-présidente en charge des finances rappelle les résultats des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la CC Argonne-Meuse qui sont conformes aux comptes de gestion 2018 du Trésorier du CFP de Clermont.

Où l'exposé de la Vice-présidente en charge du budget et des finances, le président met au vote les affectations de résultats pour le budget SPANC de la CC Argonne-Meuse.

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice présenté par la Vice-Présidente pour le budget SPANC 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE N-1	VIREMENT LA SF N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESTES A REALISER N	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 2 704,66 €		3 605,66 €		- €	901,00
FONCT	2 882,50 €	2 704,66 €	- 999,53 €			- 821,69

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-
Total affecté au c/ 1068 :	-
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	821,69 €

M. Jadoul remercie l'assemblée pour les votes des compte administratifs. Il remercie Mme Bernard et Mme Aimont pour la gestion des budgets ainsi que Mme Burté et M. Doré.

20190327_034 - Affectation de charges OM/PRINCIPAL suite recrutement et évolution organisation service

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
34	34+7	41	0	0	0

M. Le président propose une modification des affectations de charges de personnel du budget principal vers le budget OM suite à la mise en œuvre de la RI, notamment.

Délibération

Le président rappelle le principe de l'affectation des charges de personnel du budget général vers le budget annexe « ordures ménagères » et la dernière délibération modificative N°2016-009 fixant la répartition de ces charges de personnel.

Il est proposé une modification des quotités affectées à compter de l'exercice 2019 dans les conditions suivantes en raison de l'évolution de l'organisation du service :

Affectation charges de personnel budget principal vers OM	Quotité précédente	Quotité nouvelle
Agent comptable	10%	20%

Agent facturation - Clermont	50%	35%
Agent facturation - Varenes		20%
Agent Coordination technique	30%	70%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide

- D'abroger les affectations antérieures
- De valider l'affectation ci-dessus proposée à compter de l'exercice 2019
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

20190327_035 - Affectation de charges contrats CAF (CEJ et prestations de services) / recrutement et évolution organisation service

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	34+7	41	0	0	0

M. le président propose une répartition des charges indirectes liées au personnel et au fonctionnement des services (chapitre 011) permettant ainsi d'impacter des frais de structure et d'obtenir des financements de la CAF et la MSA, en plus des charges directement en lien avec les services (rattachés à la fonction 6) faisant l'objet des contractualisations.

M. Perard demande pour quel montant.

Mme Aimont répond que l'enveloppe des charges indirectes pour 2017 était d'environ de 116 00 €. L'intégration de ces dépenses a permis un financement par les différents dispositifs CAF-MSA à hauteur d'environ 65% et que ce dispositif permet de faire financer des charges indirectes, c'est-à-dire pas uniquement le personnel mais les dépenses aux chapitres 011 et 012.

Délibération

Le président propose au conseil communautaire de valider les ventilations des charges "indirectes" dans le cadre des contrats conclus avec CAF et la MSA pour le fonctionnement des différents services (Périscolaire, Enfance, etc.) dans le cadre de la compétence COHESION SOCIALE dans les conditions suivantes en raison de l'évolution de l'organisation du service :

Fonction	Chapitre et comptes	Ratio	Vers services ou activités
020x 023 024	011	8%	Périscolaires Microcrèches Coordinations
020x 023 024	012	Agent référent administratif-Agent facturation 30% Agent comptable 10% Direction 10%	Périscolaires Microcrèches
2 20 213x	011	13%	Périscolaires

60	011	50% 25% 25%	Ram Coordination Enfance Coordination Jeunesse
646	011	8%	Périscolaires Microcrèches Coordination
646	012		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide

- De valider les ventilations ci-dessus proposées
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

20190327_036 - Point sur l'étude de maîtrise d'oeuvre de la déchèterie sur Clermont

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
34	34+7	29	4	8	0

Mme Tessier, VP en charge de la gestion des déchets informe qu'une réunion avec le bureau d'études Atech a eu lieu le 15/03 pour étudier la possibilité d'implanter la nouvelle déchèterie de Clermont : 3 terrains sur Clermont ont été étudiés.

- Igesa (13225m²)
- Terrain Biolait
- Site actuel : trop de travaux, pas de possibilité d'extension, trop de dégradations.

M. Barborin demande si M. Friess acceptera une déchèterie en face de son entreprise REALMECA ?

M. le Président se propose d'aller lui demander mais précise qu'il y aura un aménagement paysager avec la déchèterie dans le fond du terrain.

M. Dequenne souhaite rebondir sur l'argument avancé dans la présentation : contrainte du site pour le scénario 3 (ZA d'Auzéville). « une déchèterie empêcherait l'implantation d'entreprise sur ce site » et signale qu'une construction sur le terrain de l'IGESA ferait partir REALMECA.

M. Jadoul explique que l'avantage du terrain de l'IGESA est que le terrain est déjà en pente et permet d'installer les bennes, le terrain de l'IGESA est déjà renforcé.

M. Barborin demande que le budget de soit pas multiplier par 1,5 compte tenu de l'instabilité des sols de Clermont.

M. Jadoul précise que les dernières analyses de sol ont été transmises à ATECH pour lui permettre de chiffrer en conséquence. Il précise que l'église de Clermont est classée mais le PLU est ok. Il ajoute qu'une situation géographique à l'entrée de Clermont est plus favorable.

Mme Adler est surprise qu'une hypothèse de scénario soit aussi près des habitations.

M. Deville demande s'il est possible de mesurer les nuisances.

Mme Aimont répond qu'une déchèterie est une installation classée et donc qu'il y aura des examens préalables.

M. le Président ajoute qu'en fonction du classement de l'ICPE, une enquête publique se fera sur 3 mois

Mme. Tessier précise qu'il faut déposer un dossier ICPE, un dossier loi sur l'eau et que cela signifie qu'il y aura de longues démarches administratives.

Le bureau d'études propose un exemple diapo photo.

Mme Gobin indique que ce dossier ne la concerne pas « ce n'est pas notre déchèterie »

M. Jadoul rappelle qu'il a sollicité les communes centrales de la communauté de communes : Neuville et Boureuilles. Les maires de ces communes n'ont pas de terrain.

M. Beausoleil signale que la notion de distance est un réel problème. Les communes deviennent des dépotoirs, et qu'au-delà de 5-10 kms les administrés ne se déplacent plus.

M. le Président rappelle qu'une présentation isochrone a été faite en conseil communautaire et qu'avec les déchèteries de Clermont, Briouilles et Thierville le territoire est couvert avec un temps de 20 minutes en moyenne.

Mme Adler insiste sur le choix de l'emplacement de la déchèterie et des nuisances sonores et olfactives que cela entraîne pour les administrés.

M. Ponsignon demande pourquoi ne pas en faire une plus petite à Varennes ?

M. Jadoul explique que cela multiplierait les coûts d'investissement et de fonctionnement par 2.

M. Degoutin fait remarquer qu'on ne va pas à la déchèterie tous les jours et qu'il est plus judicieux d'avoir 1 seule belle déchèterie et non 2 petites structures surtout avec l'accès à des déchèteries voisines.

Délibération

Monsieur le Président expose l'avancée des études préliminaires effectuée par la maîtrise d'œuvre retenue pour le projet de déchèterie sur Clermont.

Il rappelle les 3 terrains potentiels sur Clermont qui étaient étudiés par les prestataires ATECH et Vicus Urba, et présente les éléments de diagnostic et le tableau récapitulatif tel que transmis aux conseillers pour :

- Site 1 - déchèterie existante : Parcelles AB 381 de 4104m²/ AB 380 de 993m²/ AB 440 de 272m² soit 6369 m² au total
- Site 2 - dit "de l'IGESA" : Parcelle AB 0001 de 13225m²
- Site 3 - Auzéville : contenance de 2270 m² à prendre sur Parcelle ZB 0010, avec possibilité de prolonger sur la parcelle ZB 068

Le Président ajoute que désormais le terrain sur Auzéville fait l'objet d'un projet de cession et qu'au regard de l'étude préalable la parcelle la plus propice est celle dite de l'IGESA et qu'elle permettrait aussi de garder l'usage de la déchèterie actuelle pendant la phase de travaux.

Oui l'exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- choisit le terrain dit de "l'IGESA" pour poursuivre l'étude et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la déchèterie,
- autorise le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

20190327_037 - Nouvelle formule Argonne-Meuse Infos

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
34	34+7	41	0	0	0

M. Chapé, VP en charge de la communication informe que le Président a souhaité changer la formule du journal intercommunal.

Il demande que chaque commune transmette 3-4 photos et un article sur la commune afin de réaliser une banque photos. Audrey de l'OTSI conserve les infos et les réutilise pour le journal et l'agenda.

Il ajoute qu'un nouvel imprimeur a été retenu selon les devis.

La distribution sera toujours faite par les mairies comme cela avait déjà été défini.

M. le Président explique que le nouveau format du journal permettra de donner plus d'informations avec régulièrement des points d'étapes pour informer la population sur la RI.

Délibération

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nouvelle maquette du bulletin intercommunal ARGONNE-MEUSE INFOS :

- format 17 x 24
- 16 pages
- couverture 135g couché brillant
- intérieur 100g couché brillant
- édition 3 fois par an (avril/août/décembre)
- 3900 exemplaires
- distribution par chaque commune
- rédaction : OTSI avec les élus et services de la CCAM

Il présente le sommaire du prochain numéro et ajoute que le magazine sera aussi en téléchargement sur le site internet. Enfin, il fait un appel aux maires pour qu'ils fassent parvenir des articles présentant leur commune afin de pouvoir régulièrement en faire paraître.

Où l'exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- valide la nouvelle maquette,
- valide les propositions pour la mise en œuvre et la distribution de la nouvelle formule,
- autorise le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

20190327_038 - Concours photo 2019

M. Chapé présente une proposition de la commission pour remettre en place le Concours photo.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
34	34+7	41	0	0	0

Délibération

Monsieur le Président fait part de la proposition de lancer un concours photo à compter de l'année 2019 dans les conditions suivantes :

- Thème choisi pour l'édition 2019 : Scènes rurales
- Date du concours : du 1^{er} juin au 31 août 2019
- Jury : commission développement local
- Catégorie du concours :
 - photographes en herbe (6 à 11 ans),
 - loisirs (de 12 à 17 ans),

- adultes,
- Groupe collectif (association, ALSH, périscolaire, scolaire, ...)
- Communication : Bulletin intercommunal, Journaux communaux, Otsi, Site internet, Est républicain, Ecoles et associations, Affiches
- Lots : 2 lots par catégorie
 - 1^{er} lot d'une valeur de 50€
 - 2nd d'une valeur de 30€
- Organisation logistique : OTSI
- Remise des prix aux vœux de la CCAM 2020

Où l'exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- décide de lancer un concours photo à compter de 2019 dans les conditions susmentionnées,
- autorise le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Questions diverses

M. le Président présente une demande de la commune de Ste Menéhould :

« La commune de Sainte-Ménéhould a été autorisée à défricher 40,15 ha de forêt pour les aménagements liés à la création du Parc Le Bois du Roy.

Elle doit à présent replanter 40,15 ha d'arbres.

La DDT de la Marne qui gère ce dossier a prescrit un reboisement dans la région naturelle de l'Argonne (quel que soit le département)

Diverses propositions de parcelles dont certaines venant de propriétaires privés de la Meuse.

Ste Menéhould souhaite faire un appel aux communes voisines (CCAM) qui seraient propriétaires de foncier non boisé et qui souhaiteraient les boiser.

C'est un appel à candidature, ensuite leur bureau d'étude se chargera de vérifier si le terrain répond au cahier des charges.

Le cahier des charges est le suivant :

- Terrain non boisé
- Superficie minimum d'un seul tenant = 1ha
- Ne doit pas être une zone humide
- Plantation à partir de 2020 et au plus tard en 2025
- Le propriétaire a la possibilité :
 - De vendre à la commune de Sainte-Ménéhould
 - De louer sur une période de 30 ans minimum
 - De bénéficier ou pas de l'usufruit de l'exploitation forestière (selon la durée de la location consentie)
 - Ste Menéhould étudierait tous les montages juridiques et financiers si d'autres se présentaient »

M. Barborin : ils rasant nos forêts !

M. Beausoleil demande quel périmètre est concerné, M. Jadoul lui répond que c'est sur toute l'Argonne.

M Aubry indique qu'il y a un terrain au-dessus de Futeau côté Marne qui est totalement déserté.

M. Rouyer souhaite prendre la parole au sujet de la compétence eau et assainissement. Il indique que les communes doivent se prononcer sur le report du transfert de compétence eau et assainissement. Lachalade a délibéré pour le report. Cependant il craint que si le report est accepté pour 2026, la communauté de communes ne s'inquiète qu'en 2025 de la prise de compétence. Lachalade a proposé dans sa délibération qu'il faut compter 20 mois pour une étude : Oui pour le report mais un démarrage pour le 1^{er} janvier 2021.

M. le Président lui répond que la délibération pour le démarrage de l'étude a été prise au précédent conseil communautaire et que les documents ont été envoyés au CD55.

M. Jadoul donne la parole à M. Lamorlette au sujet du collège de Varennes.

M. Lamorlette informe que le CDEN se réunira le 02/04 au sujet de la sectorisation. Compte tenu de l'avancée du projet pilote la sectorisation qui devait se faire en 2019/2020 sera reportée. (Info connue via les syndicats). La sectorisation pour les collèges meusiens concerne la rentrée 2019/2020 et la rentrée 2020/2021.

Pour 2020/2021, ils reprennent tous les collèges sauf le site de Jean Babin. Les communes sont rattachées au site de Clermont.

Une séance plénière au CD55 est prévue à ce sujet. M. Lamorlette s'exprimera encore et votera contre.

M. Lamorlette a un rdv avec Claude LEONARD le 28/03 à 10H.M. Lamorlette va lui dire ce qu'il en pense : ce sont les services qui gèrent au département et non plus les élus.

Il souhaite réinscrire le site de Varennes pour la rentrée 2020/2021.

M. Jadoul annonce la date du prochain conseil communautaire qui aura lieu le 11/04 à 18h45 à Clermont.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Fait à CLERMONT EN ARGONNE, les jours, mois et an susdits

Le Président,